

MERCREDI 22 FEVRIER 2023 à MONTIGNAC DE LAUZUN

Le mercredi 22 février 2023 à 18h00, le conseil communautaire, dûment convoqué le 16 janvier 2023, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de MONTIGNAC DE LAUZUN sous la présidence de M. Emilien ROSO, Président de la Communauté de Communes du Pays de Lauzun.

COMMUNES	Délégués titulaires	Présents	Excusés	Absents	Donne pouvoir à
AGNAC	POULIQUEN Guillaume	X			
ALLEMANS DU DROPT	ROSO Emilien	X			
ARMILLAC	BAURY Daniel	X			
BOURGOUGNAGUE	CONSTANTIN J-Marie	X			
CAMBES	RAPHALEN J-Claude	X			
LACHAPELLE	CORBEL Marie		X		
LAPERCHE	GUERN Mickaël	X			
LA SAUVETAT DU DROPT	GARDEAU Jean-Luc SAURON Germain	X X			
LAUZUN	BARJOU J-Pierre TRILLES J-Paul	X X			
LAVERGNE	RIEMENSBERGER Jacques MARBOUTIN Jean	X X			
MIRAMONT DE GNE	VACQUE J-Noël RICHARD Cécile MENEGHELLO Gianni GALLO Nora SAUVE Luc SAINT BAUZEL Christelle TRIQUET SABATE Christophe TAFTI Samira COTTIER Jérôme BOULAY J-François BISSON Guylaine ETIENNE Claude	X X X X X X X X X X X X	X X X	 X X	Cécile RICHARD Nora GALLO Christophe TRIQUET SABATE
MONTIGNAC DE LAUZUN	LENZI J-Marie	X			
MONTIGNAC TOUPINERIE	VERGNE Christophe	X			
MOUSTIER	EON Claudine	X			
PEYRIERE	PICCOLO Christel	X			
PUYSSERAMPION	PENOT Christian	X			
ROUMAGNE	TRELLU Eric FARBOS J-Marie	X X			
ST COLOMB DE LAUZUN	NAVARRO Bernard	X			
ST PARDOUX ISAAC	BONADONA Marie-José	X			
	DALTO Pascale	X			
	BELLOT LAURENT	X			
	LAFON Vincent		X		Marie-José BONADONA
SEGALAS	CALLEWAERT Annick	X			

Personnes invitées présentes : PASQUALI Sophie (service Finance) PROUZET Dominique (Service Habitat) BEAUJARD Morgane (Service Communication) YODER David (France Services) MORENAS Monique (Journal le Républicain) PATIES-CASSOL Patricia (Journal Sud-Ouest).

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LENZI Jean-Marie

M. Lenzi Jean-Marie est désigné secrétaire de séance avec l'approbation de l'assemblée.

M. le Président annonce les procurations reçues pour la séance et constate que le quorum est atteint.

M. Pouliquen demande à prendre la parole avant l'ouverture de séance du Conseil.

M. le Président accepte.

M. Pouliquen indique qu'il a un communiqué à faire au nom de la commune d'Agnac. Il précise que c'est pour cette raison que son conseil municipal est présent.

Il se lève, pose son écharpe tricolore devant lui en indiquant qu'il est un maire actif et vivant.

« Mesdames, Messieurs les maires,

Mesdames, Messieurs les conseillers communautaires,

Voilà une dizaine de jours, la commune d'Agnac a été dénigrée sur les réseaux sociaux par une conseillère communautaire, Madame Guylaine Bisson.

Elle s'est permise de réaliser un reportage photos à charge qui, à ce jour, a été retiré.

Donc, je vais demander à mon Conseil de vous présenter les photos en question.

Au total, neuf photos avec des sous-titres peu glorieux et une légende : « Un village sans bourg, sans commerce, sans vie ». Tout ceci contre l'image de la commune, le monde rural et l'agriculture. Une est particulièrement abjecte, celle de l'église et du cimetière avec, comme annotation : « ses curiosités ». Peut-être que certains diront que je fais du cinéma ; mais moi, dans ce cimetière, j'ai ma famille et je ne suis pas le seul. Tout le conseil municipal a été quand même secoué de voir cette photo en particulier, surtout avec ce commentaire.

Je précise que derrière ce mur, il y a les tombes des familles agnacoises.

Nous avons été profondément blessés, humiliés. Si c'était le but de l'opération, c'est réussi.

Mais, pourquoi autant de mépris pour Agnac et ses habitants ?

Peut-être par jalousie ou par mes prises de position dans cette assemblée, c'est possible je ne sais pas.

Le conseil et moi-même savons mieux que personne, qu'à Agnac il y a un patrimoine magnifique et une population dynamique : 1 manoir remarquable, 2 églises romanes, 4 châteaux, 1 pont roman classé avec son écluse, plusieurs pigeonniers de différents styles et époques dont un classé, 2 anciennes gares, 2 lavoirs avec leurs sources, 1 moulin sur les bords du Dropt.

De plus, la municipalité a embelli la mairie et la salle des fêtes avec un terrain de jeux récréatifs.

Sur l'année 2022, nous avons eu 5 naissances et d'autres à venir. Une augmentation de la population de plus de 80 personnes et une dizaine de maisons sont en construction.

Nous ne sommes pas sans vie.

De plus, vous avez attaqué la ruralité ; sachez que nous sommes fiers de notre panneau « Agnac – commune rurale ».

L'agriculture est un secteur économique important pour notre territoire, produire l'alimentation des hommes est essentielle à la vie, d'autres pays nous envient.

Nous devrions être fiers de notre territoire, de notre patrimoine, de notre culture riche en traditions.

L'assemblée communautaire est un lieu de démocratie locale où tout le monde peut s'exprimer avec respect. Si nous ne sommes pas d'accord, ça peut arriver, nous débattons puis, nous votons. La majorité passe.

Le conseil municipal d'Agnac demande la démission et le remplacement de cette dame qui a sali notre territoire. Ce sont pour nous, les seules excuses valables. Il n'y en aura pas d'autre, je ne siégerai pas tant que cette dame n'aura pas démissionné.

Je précise que la commune se réserve le droit d'aller en justice ; nous étudions avec notre avocat tous les recours possibles. Je pense que le Pays de Lauzun mérite mieux que ça.

C'est la goutte d'eau qui fait déborder le seau sinon le vase déborderait depuis bien longtemps.

Nous ne lâcherons rien.

Je ne lâcherai plus rien. »

M. le Président remercie M. Pouliquen et comprend tout à fait cette intervention. Il s'associe à ses propos et précise être scandalisé par cette publication qui a été faite sur les réseaux sociaux.

Il indique avoir pris la parole en Bureau communautaire pour exprimer son désaccord avec ce type de publication. Dès qu'il en a eu connaissance, il a appelé la personne en question, auteure de cette publication, pour lui exprimer que son initiative était stupide, bête et méchante.

Il précise qu'il peut y avoir des désaccords au sein de l'assemblée mais, que cette publication ne s'adresse pas qu'au maire d'Agnac, elle s'adresse à toute une commune et cela est absolument scandaleux.

Il indique également que, sur sa demande, le maire de Miramont a appelé cette personne pour lui recommander de supprimer cette publication extrêmement négative.

Il indique, qu'aujourd'hui, il n'est pas en capacité d'en faire plus car, c'est de la liberté de l' élu communautaire de démissionner ou pas.

Il rappelle à tous que les échanges en assemblée sont quelquefois conflictuels mais, qu'ils ne doivent pas aller au-delà d'un désaccord d'idées sur les projets portés par la Communauté. Bien souvent, il voit des impacts sur les relations entre communes.

M. Pouliquen se demande pourquoi elle a fait cette publication, quel est l'intérêt ?

Il indique qu'il n'aura pas de réponse car, cette personne ne siège jamais.

Il se demande également pourquoi des photos ont été modifiées puis, enlevées ?

Il regrette que M. le Président ne l'ai pas contacté par téléphone pour lui indiquer son soutien.

M. Baurly indique qu'il soutient M. Pouliquen, son conseil municipal et la population d'Agnac. Il rappelle que cette dame est une élue de Miramont et une élue communautaire. Il n'imagine pas qu'elle ne savait pas ce qu'elle faisait lorsqu'elle a publié des photos et des commentaires inappropriés contre la commune d'Agnac. Il s'est senti également attaqué en tant que maire d'une petite commune rurale.

Il précise que pour reprendre des échanges constructifs dans l'intérêt communautaire, cela ne pourra se faire qu'avec le pré-requis de la démission de Mme Bisson.

M. Marboutin indique qu'il faut faire la part des choses concernant les publications sur les réseaux sociaux mais, il trouve dommage que cela s'attaque à des personnes qui ont le courage de leurs opinions et la volonté de faire des choses pour leur commune.

M. Boulay exprime sa tristesse au conseil municipal d'Agnac car, cette commune a fait preuve de fraternité en accueillant des réfugiés italiens, en l'occurrence sa belle-famille. Il indique avoir une pensée pour M. Murer, prédécesseur de M. Pouliquen, qui s'est lui aussi dépensé sans compter pour Agnac.

Il est également triste pour Miramont car il souhaitait que ce nouveau mandat permette de reprendre des relations cordiales et de confiance entre Miramont, « grande ville » et les petites communes.

M. le Président indique que ce n'est pas le lieu pour faire le « procès » de cette élue car, elle n'est pas présente. Il redit que cette publication est tout à fait stupide, qu'elle attaque toute une commune mais aussi toutes les petites communes.

Il entend qu'on demande à cette élue communautaire de démissionner mais, il précise que c'est à elle que revient cette décision. Il indique qu'elle aura le loisir de regarder les interventions de ce soir et de comprendre que sa démission est souhaitée.

M. Barjou indique que ses propos n'engageront que lui en tant qu'individu et en tant qu'élue communautaire.

Il rappelle qu'en tant qu'élue, on a une responsabilité morale autant que politique. Il souhaiterait entendre les élus miramontais sur l'attitude de leur collègue.

Il pense qu'il n'est pas interdit ce soir, de voter une motion sur un appel à la démission de cette élue communautaire.

Mme Richard indique avoir appelé le 21/02 Mme Bisson pour savoir ce qu'il en était, d'autant plus qu'elle n'avait pas vu ce reportage puisqu'il avait été retiré à la demande de Messieurs Roso et Vacqué. Mme Bisson lui a expliqué avoir actuellement des problèmes de santé et qu'il lui avait été conseillé de marcher. Mme Richard ne souhaite pas prendre sa défense mais, indique qu'elle a un côté artistique ; ce qui peut expliquer certaines choses. Elle ne dit pas qu'elle valide mais, qu'elle peut comprendre une personne qui prend une photo et qui veut lui donner un sens. Chacun interprète comme il a envie d'interpréter.

M. le Président indique que les commentaires désobligeants sous chaque photo sont insultants pour la commune d'Agnac, il n'y a pas de discussion possible sur l'interprétation. Il précise que lorsqu'il l'a appelée concernant la publication, elle a répondu qu'elle ne voyait pas où était le problème. Il lui a suggéré de la retirer et lui a expliqué que c'était bête et méchant ; cela lui a valu d'être bloqué par cette personne sur les réseaux sociaux. Il répète que cette publication est inacceptable.

M. Pouliquen acquiesce, pour lui il n'y a pas d'interprétation possible. Lorsqu'une photo montre une petite friche, qui est un terrain à bâtir, avec pour commentaire « forêt », Agnac et d'autres communes notamment Peyrière ont de belles forêts qui auraient pu lui être montrées. Il ajoute que les chemins communaux sont entretenus et qu'elle peut venir.

Il précise qu'il ne siégera pas tant qu'elle n'aura pas démissionné. La commune d'Agnac ne sera pas en face de quelqu'un qui l'insulte. Si quelqu'un prend sa procuration, il considérera que cet élu cautionne.

Il demande si la commune d'Agnac a été attaquée parce que c'est la commune d'Agnac ou bien parce que c'est lui qui représente la commune et qu'il prend des positions qui peuvent gêner. Il

indique que cette personne n'est pas là pour se défendre alors qu'elle a été contactée par le Président, elle savait qu'il y avait un souci et elle aurait pu faire l'effort de venir s'expliquer. Il indique qu'un pouvoir a été donné aujourd'hui et souhaiterait que la personne qui a procuration se désolidarise ce soir.

M. Lenzi relève qu'on distingue un sous-entendu ironique, désobligeant dans ces publications. Il exprime son ressenti en tant que maire de Montignac de Lauzun en disant que ça ne lui ferait pas plaisir de voir ce genre de publication sur sa commune mais que ça ne l'empêcherait pas de dormir. Il ne trouve rien de catastrophique.

M. Pouliquen comprend que M. Lenzi n'ait pas la même vision de la commune. Il indique que M. Lenzi est pour les communes nouvelles, et que lui, ne l'est pas.

Il dit être très attaché à son territoire. Il indique qu'elle attaque les entités morales, les habitants. Elle attaque l'agriculture avec la photo d'un terrain sableux qui n'est pas en ce moment entretenu car les labours sont tardifs ; d'autres terres cultivées auraient montré qu'il y a des agriculteurs qui savent travailler. Il indique qu'elle a également pris une photo de la mairie (côté travaux) alors qu'elle aurait pu la prendre sous un autre angle, ce qui aurait eu plus de charme. Il précise qu'il ne critique pas les photos qui sont réelles mais, la question est comment on interprète les choses ? Fait-on des photos pour desservir, pour dire que c'est moche, pour critiquer ? Il indique que lorsqu'il a eu connaissance de cette publication le samedi, il s'est senti humilié à deux titres, en tant qu'habitant et en tant que maire et dit avoir mal si sa commune est attaquée à cause de lui. Il précise qu'il faut qu'il y ait du respect entre élus et que s'il n'y a plus de confiance, ce sera difficile de travailler ensemble encore 3 ans.

M. le Président rappelle l'attachement des maires pour leur commune et indique que ce genre de publication aurait pu être faite sur n'importe quelle commune et le maire et ses habitants l'auraient mal pris ; c'est normal et humain.

Il indique qu'il y a une conflictualité qui existe au sein des conseils municipaux et des conseils communautaires qui se traduit parfois par des choses qui blessent. Il exprime qu'il a également ressenti quelquefois un manque de respect envers lui et sa commune à cause des échanges et des désaccords lors de réunions. Il ne pense pas que cette élue ait un quelconque problème avec la commune d'Agnac mais que c'est plutôt le résultat d'un problème de personnalités différentes au sein de l'assemblée qui s'expriment et se heurtent parfois.

Concernant le vote d'une motion demandant la démission de cette élue communautaire, il indique ne pas savoir si juridiquement cela peut se faire et que le minimum serait d'exiger des excuses de sa part vis-à-vis de la commune d'Agnac et du conseil communautaire.

M. Raphalen relève que cette élue ne n'assiste pas aux réunions des commissions dont elle est membre.

M. le Président répond qu'il ne peut rien exiger de cette personne à partir du moment qu'elle est élue. C'est à elle de démissionner ou pas, de venir en réunions ou pas. Il précise qu'on peut lui demander de s'excuser mais qu'on ne peut pas aller plus loin, juridiquement c'est impossible.

M. Pouliquen répète que la seule excuse valable pour lui et son conseil municipal sera sa démission, car pour lui, les excuses du genre : « je ne savais pas ce que j'avais fait ... », cela s'appelle de l'hypocrisie, du mensonge et il précise qu'il n'en veut pas.

M. Lenzi comprend la blessure de M, Pouliquen par rapport à son engagement, sa passion pour son village mais, objectivement, il ne pense pas que ça vise explicitement le maire mais que c'est une ironie bête et méchante qui se moque du monde rural.

Mme Piccolo indique que c'est tout de même un manque de respect car les maires sont représentants de leur commune. Si cette dernière est attaquée, on s'attaque également à son maire.

M. Navarro pense que ces photos ne font pas plaisir aux agriculteurs qui nourrissent ces personnes qui critiquent le monde rural. Il demande si c'est normal de se moquer de l'agriculture en mettant un commentaire : « une œuvre d'art » sous la photo d'un pivot qui sert à nourrir les animaux, des êtres humains. Il trouve que ça va un peu loin, bien plus qu'au niveau des habitants de la commune ; c'est se moquer du monde agricole.
Il souhaiterait un tour de table où chacun s'exprime sur la démission de cette élue.

M. le Président indique qu'on ne peut pas demander aux élus de s'exprimer sur sa démission ou pas mais qu'on peut demander à ses collègues élus de Miramont de s'exprimer.

M. Sauve indique que tous individuellement ne cautionnent pas ce genre de publication. Il entend et comprend que certains aient été blessés, par contre il précise que cela fait 3/4 d'heures que les élus miramontais se sentent sur le banc des accusés.

C'est une publication d'un compte privé, certes la personne est une élue communautaire mais on associe toute la Communauté et tous les délégués communautaire de Miramont à cette position.

M. le Président indique que c'est d'autant important que les élus miramontais s'expriment pour éviter ce genre d'amalgame.

M. Sauve se dit interpellé pour répondre sur une publication dont il n'avait pas connaissance comme certains de ses collègues. Il indique qu'ils sont en réunion de conseil communautaire et pas dans une cour de récréation et encore moins dans un tribunal. Il est abasourdi et rappelle que c'est un mauvais moment qu'ils sont en train de passer alors qu'ils n'y sont pour rien.

Il comprend les blessures mais indique qu'ils sont également blessés. Il indique qu'il souhaiterait avancer sur la réunion et que la personne concernée prendra ses responsabilités, fera des excuses et si elle souhaite démissionner, c'est de son droit.

Il répète que c'est malheureux et regrettable, que les élus de Miramont ne cautionnent pas mais que ça s'est passé, et demande qu'ils ne soient pas à charge de la commune de Miramont et de ses élus qui travaillent sur le territoire , qui la représentent tout comme les élus présents.

M. le Président indique que justement c'est le discours qui était attendu. Il rappelle que les tensions ont toujours lieu par rapport à Miramont et que, dans un cas comme celui-là, il est important que les élus miramontais s'expriment pour se désolidariser de ce genre d'initiative. Il précise qu'ils peuvent juger que ce n'est pas nécessaire de le faire car c'est une initiative personnelle mais, de façon sous-jacente, c'est peut être la tension Miramont-communes rurales qui s'exprime.

M. Pouliquen remercie les élus miramontais de leur soutien et du fait qu'ils se désolidarise de cette publication. Il précise qu'en aucun cas, la commune d'Agnac ne les jugent ; qu'il n'y a jamais eu de propos contre la commune de Miramont.

M. Pouliquen quitte la salle à 18h50.

M. Baur, par solidarité pour M. Pouliquen, quitte également la salle à 18h50.

M. Barjou indique avoir demandé que les élus miramontais s'expriment et qu'il attendait cette prise de parole de M. Sauve. Il précise qu'il y a bien eu celle de Mme Richard, mais il pensait que d'autres élus allaient dire leur ressenti.

Personnellement, il pense qu'à partir du moment où la personne n'est pas rejetée par l'équipe avec laquelle elle travaille, ça pose un problème.

M. Sauve précise qu'on leur demande de se positionner sur un acte isolé et que c'est dérangeant que l'on puisse sous-entendre le cautionnement.

M. le Président demande à M. Triquet Sabaté s'il conserve la procuration de Mme Bisson.

Réponse de M. Triquet sabaté inaudible.

Mme Bonadona est d'accord avec les propos de M. Barjou. Elle précise qu'en tant qu'élu, on doit avoir un comportement responsable et que les débats ont lieu dans les salles de réunions des conseils communautaires et non pas sur les réseaux sociaux.

Elle affirme son soutien à M. Pouliquen.

Mme Bonadona quitte la salle à 18h55.

Mme Piccolo quitte la salle à 18h55.

M. Boulay indique sa satisfaction quant à la une prise de position majoritaire des élus miramontais pour une désolidarisation de Mme Bisson mais, il aurait apprécié que chaque membre s'exprime avec autant de force que M. Sauve.

M. le Président demande une interruption de la séance de 5 minutes.

A la reprise , faute de quorum, la séance est ajournée.

Le Président,
Emilien Roso.



Le secrétaire de séance,
Jean-Marie Lenzi.



